
De : Robert Perrier <robert@dlc.ca>

Envoyé : 10 juillet 2026 15:45

À : Robert Perrier <robert@dlc.ca>

Objet : TR: Prolongation de la période de consultation réglementaire sur les règles de gouvernance et de gestion des inscrits LDPSF et les fonctions du dirigeant responsable

Bonjour,

Le seul commentaire dont j'aimerais donner mon opinion est sur les représentants, œuvrant à l'extérieur du QC/CDN et ce pendant une période de plus de 3 mois.

Il serait bon de se rappeler que dans notre domaine et ce depuis de très longues années (encore plus depuis la pandémie) les transactions se font virtuellement. Ce qui n'en demeure pas moins, que les Lois/Règlements sont super bien suivis. Si le représentant consciencieux effectue son travail adéquatement, identifie son client, pose les actes appropriés, possède un bon antivirus, utilise un VPN reconnu (si WiFi utilisé) à mon humble avis, le fait d'œuvrer hors QC/CDN ne représente aucun problème du tout. Bien entendu, tout en respectant la réglementation provinciale, comme par exemple la RAMQ au QC (moins de 182 jrs consécutifs), les impôts etc. Donc qu'un représentant ou même un DR soit hors QC/CDN, le travail peut s'effectuer parfaitement, car de le faire actuellement virtuellement sans même rencontrer le client est la même chose à mon avis.

Peut-être est-ce moi qui aurait mal compris, suivant le dernier webinar d'où j'étais présent, car je me souviens qu'il y a eu plusieurs commentaires pointant dans le même sens.

Bien à vous. Ne lâchez pas votre bon travail!

Amicalement,

Robert Perrier

Courtier hypothécaire / Mortgage broker

Dirigeant responsable / Responsible officer

Directeur provincial des ventes / Provincial sales manager

www.rperrier.ca

